

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **mardi 13 décembre 2022 à 19 h**, à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Beauharnois, ce 22 novembre 2022



Me Karen Loko, Greffière